

Le CHUV en évolution

Un consensus autour de la réorganisation administrative

Dans sa rencontre du 11 mars dernier, le comité de transition avait comme principal objectif de mettre la touche finale aux objectifs, principes et bénéfices attendus de la réorganisation administrative du CHUV. C'est à l'unanimité que le comité s'est prononcé sur ces grandes lignes, dont voici l'intégralité.

La réorganisation administrative du CHUV : objectifs, principes et bénéfices

Objectifs

Assurer la pérennité de la mission première d'enseignement du CHUV par le maintien d'activités cliniques variées et de services professionnels de haut niveau

Mettre en place une structure organisationnelle de gestion autonome et adaptée aux nouvelles réalités du CHUV

Favoriser la participation, la mobilisation et la responsabilisation par une approche de gestion décentralisée

Produire des états d'opération qui soutiendront les demandes financières

Principes qui guident les actions

Consolidation de la réputation des expertises du CHUV ainsi que de la qualité des services médicaux offerts

Décentralisation des opérations

Mise en place d'une vision permettant d'assurer une pérennité et un développement à long terme du CHUV

Clarification des rôles et des responsabilités

Efficacité des processus opérationnels

Utilisation optimale des ressources et promotion du travail d'équipe

Bénéfices attendus

Bénéfices directs

Une organisation efficiente qui réponde aux différents besoins
L'obtention des ressources nécessaires à la réalisation de la mission

Bénéfices indirects

Développement du sentiment d'appartenance et de la fierté
Amélioration de la qualité de vie au travail
Environnement favorisant l'épanouissement des ressources humaines et par conséquent, le recrutement et la rétention de son personnel
Maintien, amélioration et promotion de la renommée des activités cliniques et des services rendus
Capacité de saisir et développer les opportunités d'affaires

Des réponses aux questions les plus fréquemment soulevées :

Suite à l'appel paru notre dernier numéro, voici quelques unes des questions au sujet de la réorganisation administrative. Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps adresser vos questions à mylene.boivin@umontreal.ca merci d'alimenter cette chronique!

Est-ce que ce sont les cadres actuels qui vont occuper les nouveaux postes de chefs de service?

Dans un premier temps, les nouveaux postes de cadres seront ouverts à l'interne et la priorité sera donnée aux personnes actuellement en place.

Est-ce que la nouvelle structure va modifier l'affectation et les tâches des employés?

Au quotidien, les affectations actuelles et les tâches vont demeurer les mêmes. Il pourrait par contre y avoir des changements de supervision en fonction de la nouvelle structure. Il y aura également quelques ajustements administratifs, mais qui ne seront pas de nature à affecter le travail au quotidien.

Est-ce que les changements vont nous donner plus d'argent et de ressources?

À court terme, non. Il faut tout d'abord élaborer le budget de l'an 1 de la nouvelle organisation administrative en séparant les dépenses qui lui sont imputables de celle de la Faculté. Il faut aussi identifier les coûts réels par secteur d'activités selon la nouvelle structure. Nous devons ensuite évaluer les besoins en argent et en ressources humaines selon les orientations, la mission et les activités de la nouvelle entité. Cette évaluation devrait s'effectuer durant la période budgétaire 2008-2009.

Est-ce qu'il va y avoir des pertes d'emploi?

Non. Les conventions collectives et les contrats de travail seront respectés. Il n'y aura pas de pertes d'emploi.

Quand le nouveau directeur général et le conseil d'administration seront-ils en place?

Il est prévu que le directeur général sera recruté dans les prochaines semaines et qu'il entrera en fonction avant l'été 2008. La mise en place du conseil d'administration est une des priorités. La première réunion du conseil d'administration devrait se tenir en juin 2008.

Y aura-t-il un ajustement de la tarification des services?

Oui. L'ajustement s'effectuera suite à l'évaluation générale de la situation. L'objectif est d'implanter la nouvelle tarification pour juin prochain.

À surveiller : présentations de l'avancement des travaux en avril.

Deux rencontres sont prévues avec l'ensemble des employés et professionnels travaillant au CHUV. Ces rencontres auront comme but de présenter la structure finale organisationnelle et les actions prioritaires prévues jusqu'en juin.